

La France va augmenter les frais de scolarité des étudiants extra-européens

Paris, 19 nov. 2018 (AFP) -

Le gouvernement va augmenter les frais de scolarité des étudiants extra-européens en France, afin de financer par ailleurs davantage de bourses et améliorer les conditions d'accueil, a annoncé lundi Edouard Philippe en présentant une stratégie d'"attractivité" de la France pour les étudiants internationaux.

Cette stratégie prévoit de porter d'ici 2027 à 500.000 le nombre d'étudiants étrangers accueillis chaque année en France, contre un peu plus de 300.000 actuellement, a indiqué le Premier ministre.

Premier pays d'accueil non anglophone, la France reste quatrième destination mondiale pour les étudiants internationaux, mais a perdu sa troisième place ces dernières années au profit de l'Australie. Malgré une remontée depuis 2016, le nombre d'étudiants étrangers a baissé de 8% entre 2010 et 2015 et le gouvernement identifie un "risque de décrochage" français, sur fond d'envolée du nombre d'étudiants internationaux.

"Nous pouvons faire beaucoup mieux", a affirmé Edouard Philippe en présentant la stratégie baptisée "Bienvenue en France".

La politique des visas va être "améliorée": les dossiers d'étudiants seront prioritaires et les formalités simplifiées et accessibles en ligne. Le nombre d'étudiants ayant accès à des cours en anglais, ainsi qu'aux cours de français langue étrangère (FLE), sera doublé. Chaque étudiant étranger se verra désigner un référent pour l'accompagner.

Un fonds doté de 10 millions d'euros en 2019 est prévu, de même qu'un label d'accueil des étudiants étrangers pour les établissements du supérieur. Un autre fonds de 5 puis 20 millions d'euros est prévu pour le développement de campus français à l'étranger.

Mais la principale mesure, qui suscite des inquiétudes parmi les syndicats étudiants, est une hausse des frais de scolarité des étudiants extra-européens à l'université, afin de financer davantage de bourses ou d'exemptions de frais par ailleurs. Actuellement, ces étudiants (une centaine de milliers) paient les mêmes frais que les étudiants français.

A partir de la rentrée 2019, ils devront s'acquitter de 2.770 euros en licence et 3.770 euros en master et doctorat, selon le gouvernement, soit "un tiers du coût réel" d'un étudiant étranger pour les finances publiques.

Par ailleurs, 14.000 bourses d'exemption de frais seront créées, visant principalement les étudiants de pays en développement. Au final, avec d'autres accords d'exemptions, "un étudiant international sur quatre pourra bénéficier d'une exonération ou d'une bourse", selon le gouvernement.

Les étudiants issus de l'Espace économique européen continueront eux à payer les mêmes frais qu'un étudiant français, en vertu des règles européennes.

map/ggy/phc

Afp le 19 nov. 18 à 11 42.